



## Plainte suite a agression

Par **gloubiboulga**, le **03/03/2015** à **01:30**

bonjour,

j ai ete agressee a mon domicile par mon ancien conjoint (il a defonce ma fenetre pour entrer chez moi, casse la porte de la salle de bain, etc)

afin de me proteger de ses coups, j ai pris une bouteille sur la table et l ai tape. j ai porte plainte et les gendarmes sont venus constater les degats. j apprend aujourd'hui qu'il a porte plainte pour coups et blessures car il m'a dit qu'une plainte en annulait une autre et qu'il a fait faire un certificat disant qu'il avait mal a la tete (faux m a t il dit mais c est sa parole contre la mienne)

qu est ce que je risque ? que doit on faire pour se defendre contre les coups quand on se fait agresser chez soi a part prevenir les forces de l'ordre ?

merci de votre reponse

Par **moisse**, le **03/03/2015** à **19:18**

Bonsoir,

[citation]car il m'a dit qu'une plainte en annulait une autre[/citation]

Cela n'est pas le cas loin s'en faut.

Il va pouvoir expérimenter l'aspect hasardeux de ses croyances.